

Association : **Sainte Marie**

Adresse du siège social : Mairie de La Chabanne (03250)

Procès-verbal de l'assemblée générale de l'association Sainte Marie du 23 mai 2024

Le 23 mai 2024, de 10h00 à 12 h00, les membres de l'association Sainte Marie se sont réunis en Assemblée Générale à la mairie de La Chabanne dans l'Allier.

Sont Présents :

- *Jean Luc Chevrier, André Bernard Golliard, Monique Chambonnière, Hubert Gay, Denise Forestier, Jean François Perret, Lionel Larivière, Denise Fradin, Monique Bigay,, Emmanuel Chabanne.*
- *Excusé(e)s : Yvette Chambonnière, Clotilde Magnét, Marie Blettery, Lucienne et Raymond Bletterie, Hélène Schoonenberg. Bernard et Marie France Mertens, Abbé Benoit de Mascontier, Yolande Vincent.*
- *Invité : Jean Marc Bourel (mairie de La Chabanne) Jean Claude Mercier (Adjoint au maire).*

Après avoir remercié les adhérents de leur présence à cette assemblée générale, le Président, André Bernard Golliard, a rappelé l'ordre du jour :

- *Point d'actualité (Bernard),*
- *Point sur les demandes de subventions, perspectives de financements et projet de planification des travaux de l'église (monsieur le Maire),*
- *Point sur la mise à disposition de la petite salle paroissiale : convention validée (Bernard),*
- *Grotte des pins : convention signée, panneau mis en place en présence du propriétaire.*
- *Travaux petit patrimoine (Jean François, Lionel et Bernard)*
 - *Tri de meubles réalisés, reste quatre vieux meubles à vendre,*
 - *Réalisation de quatre croix (Chaudagne, Guillot, Périasse bas et Chemin du coin) En cours, réfection de deux autres croix : Les trois Loros (Au-dessus de Golliard) et les Ribaudes.*
- *Point financier et avis du Commissaire aux comptes (Lionel et Lucienne),*
- *Cotisation 2024,*
- *Repas fête patronale organisé par notre association*
- *Présentation de notre association lors de cette fête patronale*
- *Bénédictio des croix : Que fait-on ?*
- *Questions diverses*

Point 1 et 2 : **Point d'actualité et planification des opérations à venir.**

André Bernard a présenté le résultat des forages effectués courant 2023, s'appuyant sur le rapport rédigé par cabinet IGC : « *Les tassements de consolidation sous les contraintes effectives sont restés inférieurs au millimètre. Ces tassements apparaissent faibles vis-à-vis des désordres observés. Compte tenu de l'ancienneté de la construction, le degré de consolidation sous charge est d'autre part proche de 100%. Le facteur déformation dû à la consolidation des sols sous charges peut être considéré comme inexistant sur la survenance des désordres* ».

Et d'ajouter : Les désordres n'ont pas leur origine dans les mouvements issus des fondations, ils ont été générés par des efforts non verticaux issus des voutes et des arcs. Les tirants mis en œuvre pour recentrer les efforts semblent de section trop peu importante pour contrer les déplacements.

A la suite de cela et après concertation des architectes, il a été décidé de s'en tenir, pour le moment, à la pause de témoins, c'est-à-dire de surveiller l'évolution des désordres.

Cette situation de mise en attente de possibles ceinturages à venir conduit à une moindre dépense immédiate de l'ordre de 60 000 euros TTC. Pour mémoire le scénario de consolidation et de restauration de l'église sur lequel nous avons engagé les discussions avec les financeurs (État, Région et Département) oscillait entre 320 000 et 440 000 euros sur 3 ans.

Malgré cette moindre dépense, monsieur le Maire a fait le constat que le projet sur lequel nous avançons ne passait pas et a proposé en avril 2024 un nouveau calendrier des travaux tenant compte des capacités budgétaires de la mairie. Il propose donc un projet de restauration de l'église revu à la baisse et souhaite un accord de l'architecte sur le nouveau chiffrage et calendrier qui en découle. L'architecte a validé ce projet en avril, non sans nous faire part de sa surprise d'un tel revirement !

Pour info, le montant payé par la commune est, à ce stade, de 10 000 euros pour l'architecte Audrey Gérard (études préalables) et de 5 000 euros pour la société IGC et M. Pradon. Cette somme devrait pouvoir être récupérée en tout début des travaux prévus en 2025.

Depuis avril 2024, la nouvelle donne est la suivante :

Année 2025 : 85 200 euros TTC

Année 2026 : 66 000 euros TTC

Année 2027 : 27 840 euros TTC, soit un total d'environ 180 000 euros TTC.

Ce budget ne prévoit plus la partie ennoblissement (sauf reprise de peinture en nef ouest). Cette partie sera traitée en fin de programme de rénovation avec la Fondation du Patrimoine. Le planning très serré et validé par l'architecte prévoit une nouvelle consultation des financeurs dès janvier 2025.

Ci-après, **le planning des actions à engager pour démarrer les travaux et obtenir les premières aides en 2025** : Si réception du contrat de maîtrise d'œuvre signé début juin 2024, le calendrier possible est le suivant :

1. Réalisation de l'avant-projet en juillet 2024,
2. Réunion avec architecte début septembre 2024 pour validation de l'avant projet (découpage des tranches, estimations, etc...),
3. Réalisation du PRO pour le 01/10/2024,
4. Nouvelle réunion avec architecte début octobre pour validation du PRO,
5. Réalisation du Dossier de Consultation des entreprises au plus tard fin octobre 2024,
6. Consultation des entreprises entre le 04/11/2024 et le 06/12/2024,
7. Analyse des offres durant une semaine,
8. Sélection des entreprises pour le 13/12/2024,
9. Réalisation des marchés de travaux le 20/12/2024.

Point 3 : Point sur la mise à disposition de la petite salle paroissiale : convention validée !

Voir convention en annexe

Point 4 : Grotte des pins : convention signée, panneau mis en place en présence du propriétaire.

Voir convention en annexe

Point 5 : Travaux petit patrimoine

Après la réfection de quatre croix, deux autres sont en cours : Les ribaudes et Golliard (au-dessus du village). Cette volonté de permettre la sauvegarde de notre patrimoine conduit notre association à remercier toutes celles et ceux qui, bénévolement, contribuent à cette réfection.

Point 6 : Point financier et avis du Commissaire aux comptes.

Le montant dédié à la réfection du petit patrimoine entre janvier 2023 et mai 2024 s'élève à 344 euros.

Point 7 : Cotisation 2024 :

Elle est maintenue à 20 euros.

Point 8 : Repas fête patronale organisé par notre association

Plusieurs devis sont en cours. L'inscription de ce repas se fera sur réservations.

Point 9 : Présentation de notre association lors de la fête patronale :

Le 8 septembre, il est proposé que chaque association présente ses activités. Notre association propose d'exposer les actions menées pour la sauvegarde de l'église et les photos de la rénovation de notre petit patrimoine. Pourrait-on également réfléchir à la présence de jeunes (Scouts par exemple) ?

Point 10 : Bénédiction des croix : Que fait-on ?

Monique se charge d'en parler avec le père Benoît afin de voir la possibilité de fixer une date.

Point 11 : Questions diverses.

Un QRCode plastifié a été déposé sur la table à l'entrée de l'église. On y découvre l'histoire de notre église. Une réflexion est en cours pour en déposer d'autres au pied de chaque vitrail et/ou statue, permettant d'expliquer leur origine et ainsi contribuer à la mise en place d'une visite guidée instructive avec des moyens d'aujourd'hui... A suivre !

Au terme d'une heure et demie de réunion, personne ne demandant la parole, l'Assemblée Générale fut close à 11h 30.

A La Chabanne, le 23 mai 2024

André Bernard Golliard

Denise Forestier

Monique Chambonnière

Lionel Larivière

Président

Vice-Présidente

Secrétaire

Trésorier

Remarque : Ce procès-verbal n'a pas pour vocation de retranscrire l'intégralité des propos tenus ; il s'agit simplement d'un compte rendu des discussions, des délibérations et des votes qui ont eu lieu au cours de l'assemblée générale de ce 23 mai 2024.